La CGT d'EDF et l'Humanité condamnés. CGT et PC se finançaient sur le comité d'entreprise d'EDF

21/10/2014 à 12h19

Les condamnations du procès du comité d'entreprise d'EDF sont curieusement passées inaperçues. Elles prouvent que CGT et PC se finançaient sur la bête…

C'est une étrange affaire, et ce, depuis le début. Après plus de dix ans d'instruction sur l'un des financements les plus secrets du Parti communiste et de la CGT par le comité d'entreprise d'EDF, un procès s'était finalement tenu en juin dernier devant le tribunal correctionnel de Paris à la stupéfaction des intéressés eux-mêmes, plus habitués à être amnistiés qu'à être poursuivis. Pendant trois semaines, **dans une indifférence quasi générale, volontaire ou soigneusement entretenue**, le dossier du juge d'instruction Jean-Marie d'Huy, plus épais qu'une armoire normande, a été largement utilisé pour détailler les malversations et les détournements de fonds de la CCAS, la Caisse centrale d'activités sociales, qui fait office de comité d'entreprise à EDF.

Cette CCAS est célèbre pour l'énormité de ses recettes – près de 500 millions d'euros par an – calculées sur la base de 1 % du chiffre d'affaires de l'entreprise au lieu de 1 % de sa masse salariale comme c'était la règle à l'origine. Une hérésie économique qui date de sa création en 1946 par Marcel Paul, le ministre communiste de la Production industrielle. Une "faute de frappe" – qui peut le croire ? -, avait-on dit à l'époque, laquelle, ensuite, n'avait jamais été rectifiée. Depuis lors, cette CCAS, qui est gérée en dépit du bon sens et exclusivement par la CGT, est connue pour être la principale

caisse noire du Parti communiste et de son syndicat frère. Pour évaluer l'extravagance de la chose, il suffit de multiplier 500 millions d'euros par le nombre d'années écoulées depuis 1946. On comprend mieux ces sonos dernier cri, ces bus ultramodernes et toutes ces banderoles rouges qui donnent l'impression d'être toujours neuves, lors des manifestations de la CGT dans les rues !

Des manoeuvres pour faire capoter l'instruction

On savait depuis longtemps – depuis toujours – que cette caisse noire fonctionnait à plein régime, mais encore fallait-il le prouver. Et puis, tout arrive : fin 2003, à la suite de la plainte d'un cadre de la Caisse en Vendée, une information judiciaire est enfin ouverte pour "escroquerie, abus de confiance, faux et usage de faux", et elle est confiée au juge parisien Jean-Marie d'Huy, celui de l'affaire Clearstream. Un solide ! Dès le printemps 2004, ce dernier comprend assez vite à qui il a affaire après avoir perquisitionné à grand fracas la CCAS, le siège de l'Iforep, une nébuleuse proche de la CCAS, l'Agence centrale de publicité (ACP) liée au Parti communiste et les bureaux du journal L'Humanité : des militants communistes dévoués corps et âme à leur parti et pour lesquels tout ce qui est pris à "l'ennemi de classe" est bon à prendre, tout ce qui peut aider à la "cause" est juste et bienvenu.

Passons sur les nombreuses manoeuvres souterraines ou officieuses qui auront été initiées par le bloc PC-CGT pour faire durer ou capoter l'instruction de Jean-Marie d'Huy… Dix ans après le début de l'instruction, le procès s'ouvre enfin au mois de juin dernier devant le tribunal correctionnel de Paris. Après trois semaines d'audience et trois semaines de silences gênés dans les grands médias audiovisuels et les principaux quotidiens **– rappelons que les quotidiens parisiens sont dépendants de la CGT pour être imprimés par le Syndicat du livre CGT –**, le procureur Serge Roques requiert dix-huit mois de prison avec sursis contre le principal inculpé, Jean

Lavielle, qui présidait la CCAS à l'époque, et neuf mois avec sursis contre la sénatrice communiste Brigitte Gonthier-Maurin, poursuivie pour un emploi fictif.

> *De nombreuses et fortes amendes sont réclamées contre la CGT et sa fédération des Mines et de l'Énergie,* ***contre l'Iforep et contre L'Humanité, ces deux derniers pour avoir profité de détournements de plus d'un million d'euros****. Au total, huit personnes physiques et quatre organisations seront condamnées dans ce dossier.*

12 condamnations bien senties

Le jugement du tribunal correctionnel est finalement rendu le 1er octobre dernier, dans un silence tonitruant. **Pas une seule télévision, ni une généraliste ni une chaîne d'info, pas la moindre radio, pas un journal n'en rendra compte sur le moment ni plus tard à notre connaissance**, sauf quelques lignes dans un mince entrefilet des Échos et sur le site de La Croix. Alors, ce jugement, qu'avait-il de si mystérieux ou de si terrible ? Il était très clairement déshonorant pour la CGT et assenait de fort lourdes condamnations : Jean Lavielle écope des dix-huit mois avec sursis réclamés par le procureur. La sénatrice Gonthier-Maurin se voit gratifiée de dix mois avec sursis et l'ancien directeur général, Jean-Paul Blandino, de huit mois avec sursis. Pour les amendes, le tribunal est allé au-delà des réquisitions, condamnant à 20 000 euros d'amende la CGT et sa fédération des Mines et de l'Énergie et à **75 000 euros chacun l'Iforep et L'Humanité, les deux principaux bénéficiaires des détournements de fonds.**

Au total, 12 condamnations bien senties pour des faits clairement identifiés et prouvés de détournements et de malversations sur une longue période, de 1994 à 2002, au coeur d'un dispositif secret, unique au monde, dont le trésor immense semble plutôt géré par des corsaires des Caraïbes que par des syndicalistes compétents et responsables. Car, bien

entendu, la gestion baroque de cette CCAS cousue d'or n'a jamais cessé ! Chiffres récents : 80 millions d'euros de pertes pour l'exercice 2010, 550 millions d'euros de dépenses pour 470 millions de recettes ! Pour éponger ces dettes et d'autres, la CGT d'EDF a décidé de vendre certains bijoux de famille de cette CCAS qui, comme Le Point l'a révélé, détient près d'un milliard d'euros d'actifs ! Du moins n'aura-t-elle plus à supporter un autre procès au civil, en dommages et intérêts, de la part d'EDF qui, au dernier moment, s'est retirée de toute instance dans cette affaire. Pour éviter de mettre de l'huile sur le feu ? Les prochaines élections de représentants des salariés à la CCAS sont prévues pour le 26 novembre prochain et il y a fort à parier que la CGT y restera majoritaire avec l'aide du conseil d'administration, lui-même contrôlé par l'État, puisque cette entreprise a la particularité, depuis son origine, d'être mise en coupe réglée par son syndicat communiste majoritaire avec le consentement tacite de sa direction.

Rappelons tout de même que, pour le citoyen/consommateur, les tarifs d'EDF ont été augmentés deux fois de 5 % en 2013 et en 2014 en raison de la dérive des dépenses. La justice est donc finalement passée dans ce dossier et c'est une première ! Reste une question : pourquoi donc les télévisions, les radios et les journaux ont-ils fait autant la sourde oreille ?

lepoint.fr

Merci **jojo2** et **siam57**